

PROCESSUS D'ADMISSION ET DE SELECTION PRATIQUES PAR LES HAUTES ECOLES SOINS INFIRMIERS ET ANALYSE BIOMEDICALE DANS LES CANTONS ASSOCIES ABZ

CONTEXTE

L'arrêté du Département fédéral de l'économie (DFE) sur les prescriptions minimales relatives à la reconnaissance de cursus de formation et d'études postgrades proposés par les Hautes Ecoles prévoit que l'autorisation d'une formation doit être donnée par le biais d'une déclaration d'aptitude. Dans le cadre de l'association cantonale ABZ, les cantons Argovie, Berne et Zurich se sont mis d'accord sur les mesures suivantes concernant la déclaration d'aptitude: a) test d'aptitude, b) stage de sélection, c) évaluation des documents écrits (portefeuille) et d) entretien sur place. Interface a évalué cette procédure d'admission, qui est mise en application depuis l'été 2004, avec l'objectif d'en savoir plus sur la qualité de la procédure, de cerner les effets de la procédure et de formuler des recommandations en vue d'une optimisation.

MÉTHODE

Pour répondre à ces questions, on a tout d'abord mené une enquête auprès de tou/te/s les candidat/e/s qui sont passés par cette procédure d'admission depuis l'été 2004, avec succès ou non. Deuxièmement, on a interrogé les personnes dirigeant les stages, menant les entretiens sur place, les trois services décidant des admissions ainsi que les représentant/e/s de deux établissements d'accueil.

RECOMMANDATIONS

Séparer les procédures Analyse biomédicale et Soins: Les instruments appliqués lors de cette procédure doivent suffisamment prendre en compte les différences entre les deux formations.

Augmenter la transparence et la cohérence entre les différentes parties de la procédure: Il convient de rendre la procédure plus transparente pour les candidat/e/s et les partenaires afin de lui conférer un caractère plus obligatoire.

Remanier les compétences et les critères: Il est important de concrétiser les compétences à évaluer et de les assortir d'indicateurs.

Renforcer l'impact du portefeuille: Il s'agit de faire comprendre aux candidat/e/s l'importance que revêt le portefeuille, et il convient de l'exiger déjà au moment de l'inscription.

Mettre en place un système de monitoring pour l'ensemble de la procédure: pour que les personnes responsables disposent d'une base pour contrôler le déroulement de la procédure (controlling) et puissent, le cas échéant, l'adapter à la situation.

Définir les compétence de départ: Il convient de définir avec beaucoup de précision les compétences de départ des candidat/e/s et de les concrétiser à l'aide d'indicateurs. Pour cela, une collaboration avec les différents acteurs impliqués dans la procédure et une prise en compte des objectifs de la formation s'imposent.

Augmenter la pluriperspectivité: Il est important d'évaluer les compétences de manière pluriperspective, c'est-à-dire à l'aide de différents instruments et dans plusieurs étapes de procédure.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Projet réalisé sur ordre des Offices des écoles du secondaire II et professionnelles des cantons de Zurich et Berne, Département Formation, Culture et Sport du canton d'Argovie.

Equipe de projet : Ruth Feller-Länzlinger, lic. phil. I; Hans-Martin Binder, lic. phil. I

feller@interface-politikstudien.ch; Tél. : +41 (0)41 226 04 26 ; www.interface-politikstudien.ch